

Séance du 6 décembre 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le six décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Participation financière à la maison de santé de Fay-sur-Lignon

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de la commune de Fay-sur-Lignon de participation financière pour la création d'une maison de santé.

En effet, cette maison de santé est un plus pour la population locale car elle permettra de regrouper plusieurs professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeute, ostéopathe...) en un seul lieu et sera un service supplémentaire pour les habitants de la commune de Saint Front.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour soutenir financièrement la commune de Fay-sur-Lignon dans la création d'une maison de santé à hauteur de **15 000 €** (quinze mille euros) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le versement de cette participation.

Fait et délibéré en Mairie
le 6 décembre 2024

Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20241206-24_12_015-DE
Reçu le 10/12/2024